

Réunion CLIAA

14 Mars 2022

Ordre du jour

14 mars 2022

- Accueil nouveaux membres
- Tour de table sur la crise ukrainienne
- Bilan du SIA
- Priorisation des demandes sur l'instruction conjointe
- Point sur les textes d'application d'Egalim 2
- Questions européennes
- Point sur les désignations des commissions
- Points Divers

Accueil nouveaux membres

InterApi et InterHoublon

3

Tour de table sur la crise ukrainienne

Tour de table sur la crise Ukrainienne

5

Effets directs

- ⇒ Disponibilités en céréales, graines oléagineuses et énergie (gaz, pétrole)
 - ⇒ Russie+Ukraine, c'est 15% de la production mondiale de blé, mais 30% des volumes échangés
 - ⇒ 50 % de la production de tournesol, et 70% des volumes échangés
 - ⇒ 40% des importations de gaz de l'UE
- ⇒ Fertilisation
 - ⇒ Russie est le premier exportateur de composants azotés (30% des importations de l'UE)
- ⇒ Forte hausse des coûts de l'alimentation animale (particulièrement pour les viandes blanches)
- ⇒ Hausse des couts logistiques importants
- ⇒ Interrogation sur la disponibilité de certains minerais (dont alumine)

Effets indirects

- ⇒ Besoins en trésorerie pour le fonds de roulement exponentiels
- ⇒ Risques de décapitalisation de cheptel dans les pays acheteurs de céréales ?
- ⇒ Impacts du renchérissement des coûts de productions (dont azote et énergie) sur les volumes disponibles pour la campagne 22-23 ?
- ⇒ Effets de report vers l'UE pour les productions destinées aux marchés russes et ukrainiens ?

Plan de résilience

GUERRE EN UKRAINE – QUELLES MESURES EUROPÉENNES?

Mesures?

Evaluation de l'impact sur la sécurité alimentaire des différentes stratégies du Pacte vert : « *Il ne s'agit pas de remettre en cause ces stratégies, qui doivent être soutenues, mais nous devons garantir la sécurité alimentaire, donc il faut libérer le potentiel de production de l'UE (...)* S'il faut rectifier le tir, nous le ferons » (commissaire européen Janusz Wojciechowski)

Commission : Préparation d'une **aide au stockage privé / filière porcine** (texte présenté le 17/3 en comité experts « marchés agricoles ») et

Possible activation des **mesures de prévention des perturbations du marché « Article 219 OCM »** (avec financement par la réserve agricole de crise, 450 M° € / an)

Demande d'utilisation des **terres jachères** pour production protéagineux, portée notamment par la France ? Faible soutien au Conseil, réexamen en CSA le 14/3. Pas de position officielle de la Commission.

Energie

Communication de la Commission « *REPowerEU : action européenne conjointe pour une **énergie** plus abordable, plus sûre et plus durable* » (8/3).

Mesures d'urgence : utilisation système de blocage des prix de l'électricité; **examen prioritaires des aides d'Etat agricoles** « investissements énergie verte » et AE « entreprises en difficultés »; possible mise en place d'un **nouveau cadre temporaire aides Etat indépendant pour les crises**.

Grandes lignes des actions à mener : ex. développer les énergies renouvelables (solaire, éolien...) et **doubler la production de biométhane** en adaptant les plans stratégiques PAC (réorienter les fonds vers cette production).

Bilan SIA

8

Instruction Conjointe

Listes des demandes à prioriser

10

1. Séparation des sujets OI/AOP
2. Notification VS demande d'avis volontaire, consécutivement au nouvel Art. 210 de l'OCM
3. Listes des bénéficiaires (nom, montant, objet)
4. Interdiction de collecter des informations commerciales sensibles
5. Distinction entre délégations et prestations de services
6. Modalités d'appréciation du niveau des réserves

Egalim 2

11

Réunion DGCCRF sur l'Art 12
Consultation Projet de Décret consécutif à l'Art.1

Réunion DGCCRF sur l'Art 12

12

- Réunion le 24 Février en présence de l'ensemble des acteurs de la chaîne agro-alimentaire (OI, OPA, IAA, etc.)
- Pas de remise en cause des logos « APAF »
 - Mention d'une dérogation dans le décret pour sécuriser peu probable
- Pas de distinction spécifique pour les produits bio
- Incertitudes de la DGCCRF sur la conformité du texte au regard du droit communautaire
- Propositions d'exclusions à remonter si nécessaire

Consultation Projet de Décret consécutif à l'Art.1

13

- Consultation jusqu'au 15 Avril sur la liste des produits exemptés de l'obligation d'un contrat de vente écrit à compter du 1^{er} janvier 2023

Partie I : Céréales

Partie II : Riz

Partie V : Semences

Partie VII : Huile d'olive et olives de table

Partie IX : Fruits et légumes

Partie X : Produits transformés à base de fruits et légumes

Partie XII : Vin

Partie XIII : Plantes vivantes et produits de la floriculture

Parties XXI : Alcool éthylique d'origine agricole

Partie XXII : Produits de l'apiculture

Partie XXIV : Autres produits => *(principalement huiles et graines oléagineuses)*

Questions européennes

14

OCM - Art. 210 bis

OCM - Art. 210 bis

15

- L'art. 210 bis autorise une dérogation aux règles de concurrence si indispensables à l'atteinte de normes de durabilité plus élevées
 - « objectifs environnementaux ; gestion des risques liés aux pesticides et à la résistance aux antimicrobiens; santé animale; bien-être animal »
- Consultation en cours concernant les « accords en faveur de la durabilité » dans le domaine de l'agriculture, ouverte jusqu' 23 mai
- Objectifs : recueillir un avis sur les éléments qui ont une incidence sur l'évaluation des accords

Questions européennes

16

Bilan des consultations du premier trimestre

STRATÉGIE « DE LA FERME À LA FOURCHETTE » (F2F) – SUIVI

T1 / 2022

Proposition législative modifiant le RL « **Information Promotion des produits agricoles** » (RL 1144/2014)

Toujours pas de publication. Discussions internes a priori difficiles.

T4 / 2022

Proposition législative modifiant le RL « **Etiquetage des denrées alimentaires** » (RL 1169/2011 - INCO)

Consultation publique clôturée le 7 mars 2022, attente résultats.

T4/2023

- Proposition législative « **Cadre législatif pour des systèmes alimentaires durables** » : **Attente consultation publique 2022.**
- Proposition(s) législative(s) révisant la législation UE sur le « **BEA** » : **Consultation clôturée le 21 février 2022, attente résultats.**

REFORME DU RÈGLEMENT « INCO » - T4/2022

F2F - 2020

- **Étiquetage nutritionnel obligatoire** (face avant)
- **Extension étiquetage « origine » obligatoire**
- **Profils nutritionnels** / allégations de santé
- Révision règles **relatives aux dates** (consommation)

Consultation
T1/2022

- **Clôturée le 7 mars 2022**
- **3225** avis valides reçus au 10/3 (*données mises à jour régulièrement*)

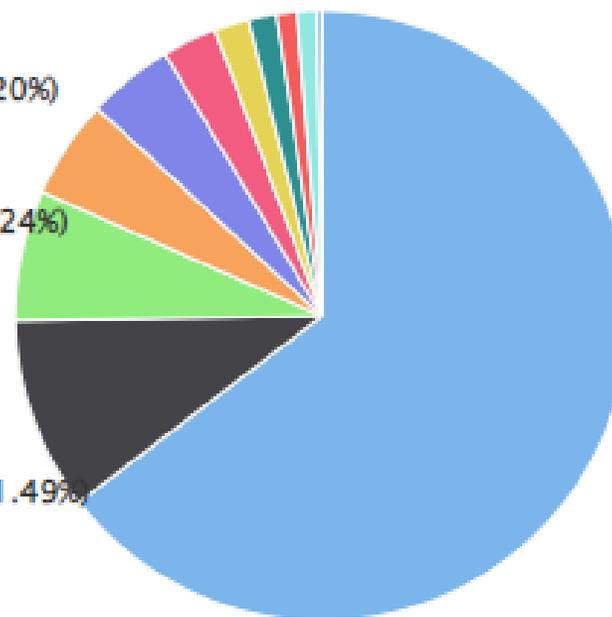
T4/2022

- Proposition législative – modification du règlement 1169/2011

Par catégorie de répondants

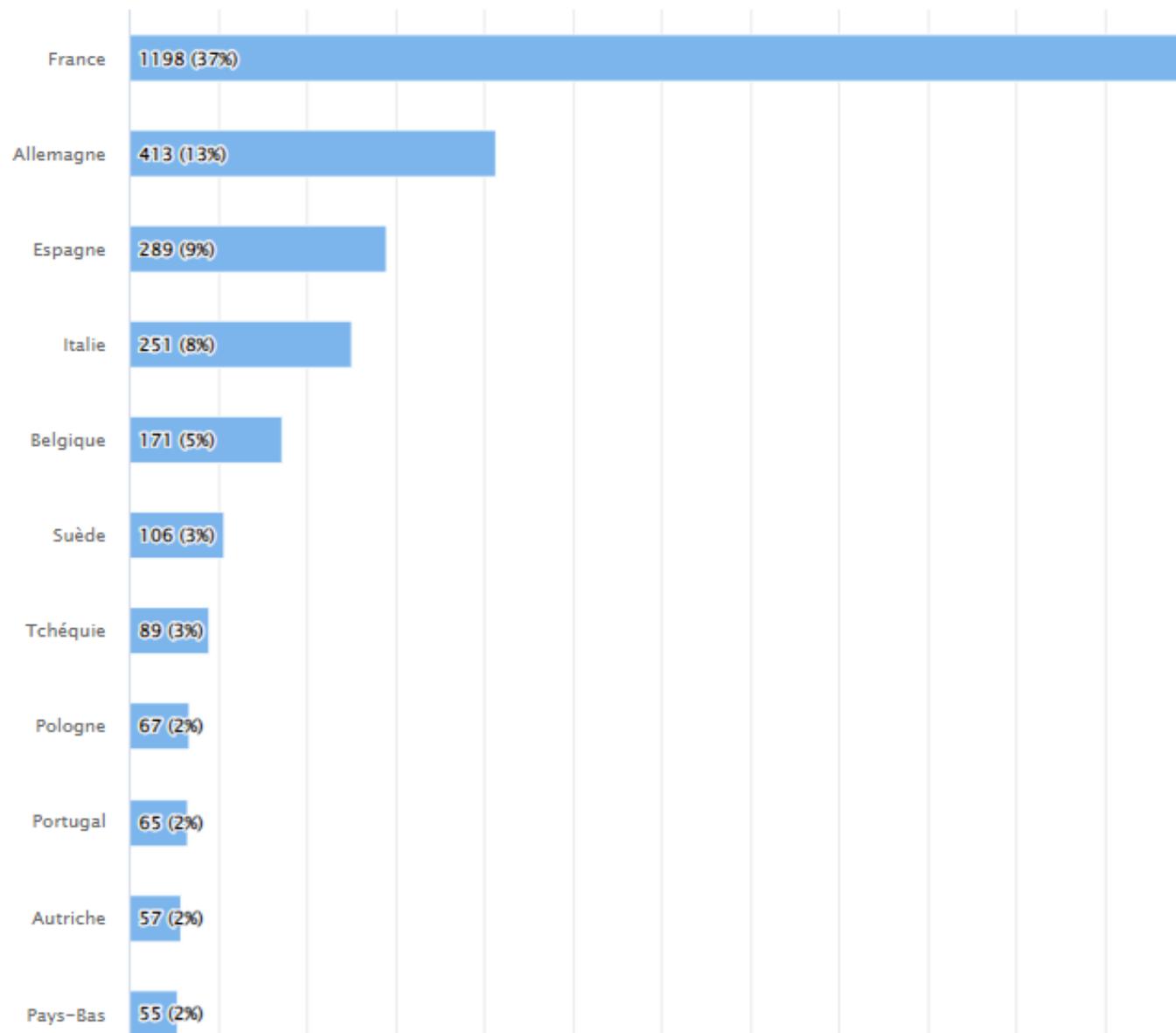
- Citoyen de l'UE: 2082 (64.56%)
- Entreprise/organisation professionnelle: 329 (10.20%)
- Association professionnelle: 223 (6.91%)
- ONG (organisation non gouvernementale): 169 (5.24%)
- Institut universitaire/de recherche: 146 (4.53%)
- autre: 93 (2.88%)
- Autorité publique: 59 (1.83%)
- R ressortissant d'un pays non membre de l'UE: 48 (1.49%)
- Organisation de consommateurs: 34 (1.05%)

▲ 1/2 ▼



RÉFORME DU RÈGLEMENT « INCO » - CONSULTATION

Par pays



RÉVISION DE LA LÉGISLATION SUR LE BIEN-ÊTRE ANIMAL

F2F - 2020

- Révision afin de moderniser, simplifier et compléter la législation actuelle
- BEA dans les exploitations, transport, abattage + protection des poules pondeuses, poulets de chair, des porcs et des veaux.
- Fin de l'élevage en cage (truies, veaux, poules et poulettes, canards, cailles, oies et lapins (2027)).

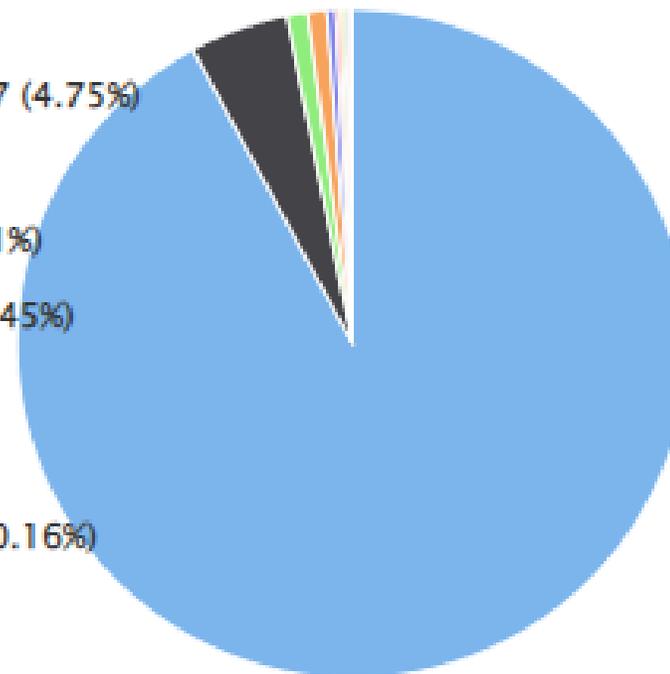
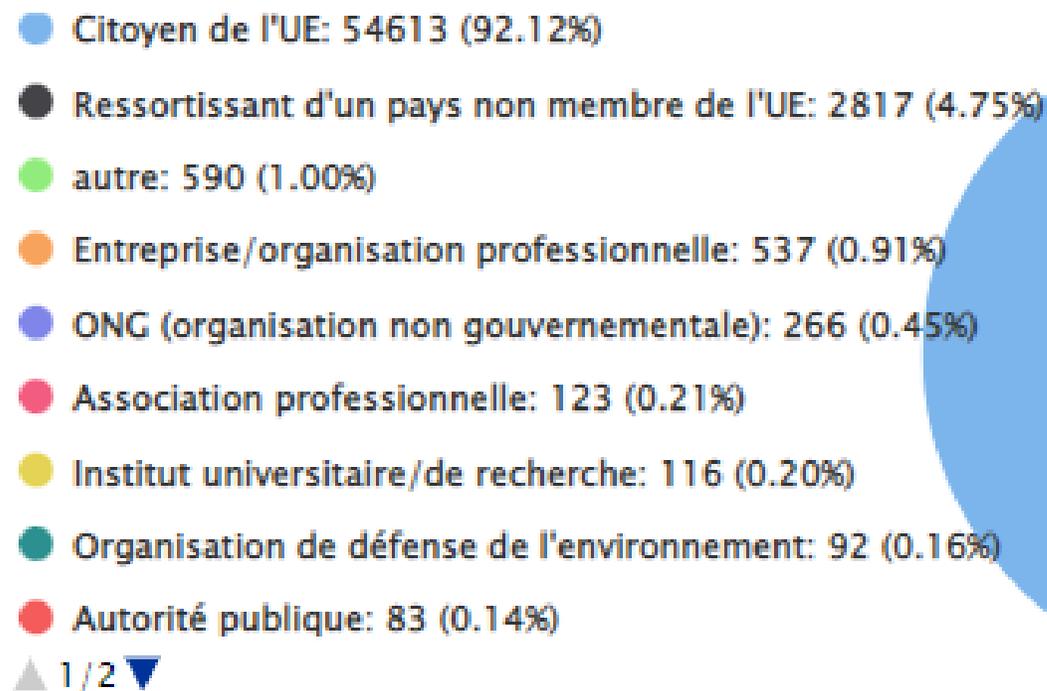
Consultation
2022

- Clôturée le 21 janvier 2022
- **59 286 avis valides reçus**

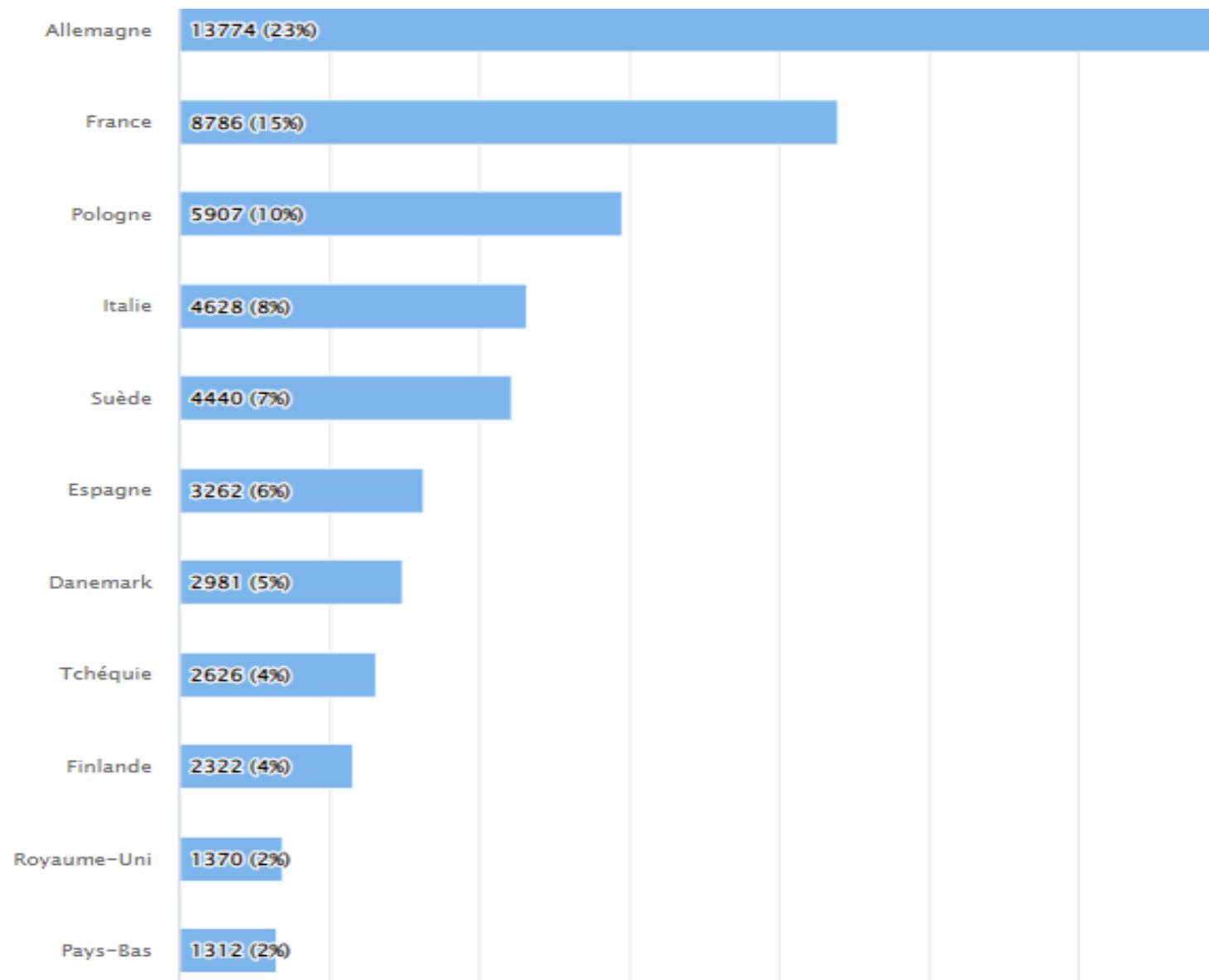
T4/2023

- Proposition(s) législative(s) de la Commission
- Y inclus Proposition d'interdiction de l'élevage en cage.

RÉVISION DE LA LÉGISLATION SUR LE BEA - CONSULTATION



RÉVISION DE LA LÉGISLATION SUR LE BEA - CONSULTATION



Questions européennes

24

Stratégie européenne pour les données

« Data Act »

Proposition de RL sur des règles harmonisées pour un **usage et accès équitables aux données**

(COM(2022)68)

Objet : Faciliter l'**accès et l'utilisation** (droit à la portabilité renforcé), par les entités publiques et privées (ex. agriculteurs, entreprises, consommateurs), des données produites par l'usage d'objets connectés.

« **Libérer** » la **valeur de ces données**, dans **tous les secteurs économiques**, pour stimuler le développement d'un marché des données, améliorer des services (ex. service après-vente ou publics) et renforcer l'innovation.

Ex. Accès renforcé aux données générées par l'utilisation d'instruments d'agriculture de précision (ex. données météorologiques, température, humidité, les signaux GPS ...) = **permettre aux agriculteurs d'adapter leurs pratiques et stratégies** (ex. communiquer ces données à un fournisseur d'un logiciel d'optimisation du rendement, améliorer la planification agricole, apporter un éclairage sur l'utilisation des ressources nécessaires). (Q&A, Commission européenne)

Proposition présentée par la Commission le 23 février 2022

Prochaine étape : examen au PE ou Conseil (non précisé).

Point sur les désignations des commissions

Points Divers

27

Points Divers

28

- Demande MAA sur le bilan de l'exécution des plans de filière
- Réunion des présidents
- Nouvelles désignations INAO

Dates des prochaines commissions

29

- 17 Mars – Commission Origines et Qualités
- 18 Mars – RDV de la Commission Juridique avec la DGPE sur l'instruction conjointe
- 21 Mars – Commission Recherche et Innovation
- 24 Mars – Commission RSE
- 25 Mars – Commission Export
- 4 Avril – CLIAA + CA SCC